

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023**

DATE DE CONVOCATION

14-03-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

14-03-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 23
VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-20-03- N°16

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, , Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme PELOUIN donne pouvoir à M. RAUSCHER
Mme GAUTHIER donne pouvoir à M. SOULIER
Mme PENDARIES donne pouvoir à M. PENDARIES
M. LE TALBODEC donne pouvoir à Mme DUCROQUET

Absents non représentés :

Monsieur Alain RINGEVAL
Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : M. Thierry SOULIER

OBJET : SEJOUR D'ETE DU SERVICE JEUNESSE A DESTINATION DES 12-17 ANS

OBJET : SEJOUR D'ETE DU SERVICE JEUNESSE A DESTINATION DES 12-17 ANS

Sur proposition de M. DUBERGER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Enfance-Jeunesse réunie le vendredi 10 mars 2023,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et le Jeunesse (SIPEJ) en date du 8 mars 2023 portant sur la mise en place d'un séjour jeunesse du 24 au 28 juillet 2023, à Bourcefranc-le-Chapus en Charente-Maritime, au centre CJH « mon océan bleu » pour 23 jeunes âgés entre 12 et 17 ans dont 12 jeunes saintryens,

CONSIDERANT que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et le Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par les communes participantes,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel par jeune pour ce séjour est de 483.00€ et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels,

CONSIDERANT que la tarification des séjours du service jeunesse proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20 % et 65 % du coût,

CONSIDERANT que la tarification pour le séjour été 2023 du service jeunesse à Bourcefranc-le-Chapus s'applique comme suit :

	BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
Prix Plancher	96.60 €
Quotient Plancher	1250
Prix Plafond	313.95 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par jeune)	483.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE le déroulement d'un séjour Jeunesse du 24 au 28 juillet 2023, à Bourcefranc-le-Chapus en Charente-Maritime, au centre CJH « Mon océan bleu » pour 12 jeunes de la commune âgés entre 12 et 17 ans,

APPROUVE la tarification du séjour telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2023, chapitre 011,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 20 mars 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

